

Beschizza :

« Le port d'arme pourrait devenir la règle »

INTERVIEW - Le secrétaire national de l'UMP chargé de l'emploi des forces de sécurité, Bruno Beschizza, estime que les policiers municipaux seraient plus efficaces avec des moyens d'action réels pour prévenir les petits délits.

LE FIGARO. - Tous les policiers municipaux vont-ils vraiment porter une arme ?

Bruno BESCHIZZA. - Le système imaginé est plus subtil que cela. À ce jour, le policier municipal est, par principe, non armé. Et ce n'est que par dérogation que le maire peut obtenir l'armement de ses agents. Mais nous pourrions inverser ce principe. Le port d'arme deviendrait la règle. Le maire pourrait toutefois demander à faire désarmer ses municipaux à titre dérogatoire, en saisissant le préfet. Il indiquerait alors clairement à ses agents et à ses administrés pourquoi il ne souhaite pas armer sa police. Ce qui aurait le mérite de la clarté.

Mais Aurélie Fouquet, premier policier municipal à tomber sous les balles des voyous l'an dernier, était armée. Or son arme ne lui a pas sauvé la vie...

Au moins lui donnait-elle les moyens de se défendre. Je note d'ailleurs que, dans cette affaire, son collègue masculin a pu en réchapper, en répliquant aux coups de feu des malfaiteurs, grâce à son arme de service.

En censurant une partie de la Loppsi, le Conseil constitutionnel a semblé considérer qu'il ne fallait pas trop étendre les pouvoirs des municipaux. Qu'en pense l'ancien syndicaliste de la police nationale que vous êtes ?

L'idée du député Éric Ciotti, rapporteur de la loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure (Loppsi), était de donner davantage de compétences judiciaires aux municipaux, en leur permettant notamment de procéder à des contrôles d'identité en dehors des classiques infractions au Code de la route. Il ne s'agissait pas de substituer les municipaux aux nationaux. Au contraire, cela permettait de compléter leur action.

Mais qu'y gagne le citoyen ?

Des policiers plus nombreux et plus efficaces sur la voie publique. Car de deux choses l'une: ou bien le municipal fait de la vraie proximité, avec des moyens d'action réels pour prévenir les petits délits, ou bien il se promène, muni de son seul carnet à souches. Et alors le citoyen n'est pas certain d'y trouver son compte...

Ne craignez-vous pas des abus ?

Il faudra m'expliquer. Peut-on s'offusquer de devoir décliner son identité à des policiers formés, assermentés et contrôlés, alors que depuis des lustres, chacun présente ses papiers sans discuter à la caisse du supermarché ?

Les municipaux ne souffrent-ils pas surtout d'un manque de reconnaissance ?

Une chose est sûre: ils ne veulent pas jouer les policiers nationaux ou les gendarmes. Ils tiennent à leur statut. **Mais qu'on cesse de les considérer comme des agents des collectivités territoriales comme les autres.** On n'a jamais vu un fonctionnaire de l'état civil se faire tirer dessus à la kalachnikov !

Interview réalisé par Jean Marc Leclerc – Le Figaro